

**LE CENDRE**  
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 29 juin 2023  
Date et heure de la séance : 6 juillet 2023 à 18 h 30

Nombre de conseillers municipaux : 29  
Nombre de présents : 16  
Absents avec procuration : 10  
Absents : 3

**Présents** : Mmes Nastascia ACCOT - Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Mmes Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Mme Karine VALLUY.

**Absents avec procuration** : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Damien BONJEAN procuration à Mme Sabrina LARRIEU - Mme Sandrine BONNET procuration à Mme Karine VALLUY - M. Florian CATINOT procuration à Mme Vanessa PASDELOUP - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Christelle GERMAIN procuration à Mme Christel MARCHENAY - M. José MAGALHAES procuration à M. Hervé PRONONCE - M. Pierre MESURE procuration à M. Bruno PONTRUCHER - Mme Valérie MONTEIRO procuration à M. Jean-Marc BRUSTEL - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Adrienne LIBIOUL.

**Absents** : M. Pierre FERNAND - Mme Margaux FOURTIN - M. Jean-François RAZAVET.

**Secrétaire de séance** : Mme Karine VALLUY.

**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.

**N° 23/07/06/015**

**OBJET : Convention pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du futur Pôle Élémentaire du groupe scolaire Henri Barbusse secteur les Fontenilles (phase 2 des travaux de restructuration).**

Dans le cadre des travaux de restructuration du groupe scolaire Henri Barbusse secteur Les Fontenilles situé sur la parcelle communale AI 393, la commune a choisi de retenir la pose de panneaux photovoltaïques sur le nouveau pôle élémentaire (phase 2) dont la construction démarrera à l'été 2023.

En effet, la commune s'est engagée dans la promotion des énergies renouvelables sur son territoire. Ainsi, le premier choix fort sur ce projet d'envergure fût de retenir un choix d'énergie plus propre puisque le groupe scolaire Henri Barbusse secteur les Fontenille sera chauffé totalement au bois.

Dans la continuité, la commune a décidé de faire apposer des équipements photovoltaïques de production d'électricité afin de réinjecter cette production dans le réseau public d'électricité.

Cette revente électrique sera gérée par le futur bénéficiaire de l'électricité produite.

La commune a donc fait appel à une coopérative citoyenne nommée « Combrailles Durables » agissant dans un intérêt collectif et sans but lucratif.

Afin d'anticiper les études et les besoins, il est nécessaire de mandater la coopérative citoyenne « Combrailles Durables » par le biais d'une convention de mise à disposition des biens communaux.

La commune mettra donc à disposition gratuitement un ensemble de toitures du pôle élémentaire qui présente le plus de garanties de retour sur investissement pour la coopérative.

La convention sera conclue pour une durée de 20 ans et prendra effet à la date de raccordement au réseau électrique.

Monsieur PONTRUCHER, après avoir précisé que ce dossier présenté à la commission «environnement – cadre de vie » lors de sa séance du 26 juin 2023 a reçu un avis favorable, propose au Conseil Municipal :

- De prendre acte de ces dispositions et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents relatifs à ce dossier.

**Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POUR EXTRAIT CONFORME.**

La Secrétaire de Séance,



**Karine VALLUY**



Le Maire,



**Hervé PRONONCE**

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

<b>ACTE EXECUTOIRE</b>
Publié le 10 juillet 2023
Reçu en préfecture le 11 JUIL. 2023
La Directrice Générale des Services,

<b>Carline SOULIGOUX.</b>